



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/08/2020

**Présents** : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs** : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

**Absents** : -

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M. Didier BIGEONNEAU a été élu secrétaire de séance.

### 2020/33. Élections de délégués et correspondants dans les syndicats et organismes CISPD et CNAS

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner des délégués ou correspondants dans différents syndicats et organismes. Il fait appel de candidatures et fait procéder à l'élection pour les postes suivants :

- **Conseiller municipal à la CISPD "Commission Intercommunale Sécurité Prévention de la Délinquance"** Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (police et gendarmerie, polices municipales, milieu associatif). L'intercommunalité du CISPD est celle du SICOVAL, mais le CISPD est indépendant du SICOVAL. La commune doit désigner un représentant qui doit être un élu.

Mr Olivier Léon est candidat et élu à l'unanimité.

- **Délégué au CNAS "Comité National d'Action Sociale"**

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé. Le CNAS propose des services diversifiés : chèques de réduction dans le domaine culturel ou sportif, des tarifs préférentiels dans les musées ou les sites touristiques. Le commune adhère au CNAS pour un cout de 1696 € par an en 2020.

La commune doit désigner un délégué "élu" et un délégué "personnel" à cet organisme. Le délégué "personnel" est Mme Marie Françoise Allières.

Mme Nathalie Do Espirito Santo est candidate et élue à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 04/09/2020  
Rendu exécutoire le 31/08/2020  
Affiché le 04/09/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

